

FICHE 3.7 - LISTE DU MATÉRIEL À FOURNIR

QUE DIT LA THÉORIE ?

Le pouvoir organisateur doit mettre à disposition de ses lieux d'accueil le matériel de puériculture de base selon une liste arrêtée par l'ONE et veiller à ce qu'il soit maintenu en bon état et le cas échéant remplacé (Circulaire explicative de l'arrêté du 02 mai 2019 – Subsidés SAE – p5).

La liste du matériel de puériculture de base minimum arrêtée par l'ONE est la suivante :

- **ESPACE ACTIVITÉS INTÉRIEURES :**

- ✧ 1 parc (répondant à la norme de sécurité NBN EN 12227) ;
- ✧ 1 tapis de sol (lavable et suffisamment ferme pour se mouvoir facilement).

- **ESPACE REPAS (SOUVENT INTÉGRÉ DANS L'ESPACE ACTIVITÉS INTÉRIEURES) :**

- ✧ 1 table à la taille d'enfant ;
- ✧ 4 petites chaises (adaptées où les pieds de l'enfant prennent appui sur le sol) ;
- ✧ 1 chaise haute (stable munie d'accoudoirs, d'une ceinture ventrale et d'entre-jambes ou d'un harnais et d'un repose-pied ajustable) ;
- ✧ 1 relax.

- **ESPACE REPOS :**

- ✧ 5 lits cages (répondant à la norme de sécurité NBN EN 716) en vérifiant que :
 - L'espacement des barreaux soit de 6.5 cm maximum et la hauteur des montants de minimum 60 cm - entre le haut de n'importe quel point d'appui et le haut des côtés et extrémités du lit
 - La distance entre deux lattes du sommier n'excède pas 6 cm aucun élément du sommier ne puisse casser
 - Le sommier occupe toute la surface du lit
- ✧ 5 matelas (fermes, plats et qui occupent bien toute la surface du lit, entièrement recouverts d'une housse plastique) ;
- ✧ 1 lit couchette (facultatif) (NB : le lit couchette permet l'accès autonome de l'enfant plus grand. Il nécessite cependant une surveillance permanente lorsqu'un enfant utilise ce type de lit) ;

- ✧ 1 babyphone par espace repos.
- ESPACE SOINS ET SANITAIRES
- ✧ 1 table à langer (répondant à la norme NBN EN12221) avec un coussin à langer ;
- ✧ 1 armoire à pharmacie (facultatif).

ET DANS LA PRATIQUE ?

- CONCERNANT LE MATÉRIEL FOURNI PAR LE SERVICE :



Nous vous conseillons de :

- ✧ Conclure avec l'accueillante une **convention de prêt** ⓘ reprenant la liste du matériel mis à disposition par le service.
- ✧ Préciser dans le règlement de travail qui est responsable de signaler les défauts du matériel (à ajouter dans les mentions facultatives du RT) et qui est responsable de l'entretien du matériel.

- CONCERNANT LE MATÉRIEL ACHETÉ PAR L'ACCUEILLANTE :

Nous vous conseillons également de préciser (dans le règlement de travail par exemple) qui est responsable de la vérification de l'adéquation et de la conformité, de l'entretien, du remplacement et des réparations de ce matériel.

BIBLIOGRAPHIE ET RESSOURCES

INTITULÉ	ADRESSE WEB
Circulaire explicative de l'arrêté du 02 mai 2019 – Subsidés SAE	https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Milieux_accueil/Reforme/circulaire-droit-subsides-service-accueil-enfants.pdf
ⓘ Modèle « convention de prêt de matériel »	https://www.cosege.be/wp-content/uploads/2023/11/Modele-conventions-de-pret-2023.docx
Brochure ONE - Une infrastructure au service du projet d'accueil- Spécial Accueillantes	https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/brochure-infra-special-AE.pdf
Brochure ONE - Le matériel de bébé : petit guide pour bien choisir.	https://www.one.be/public/brochures/brochureetail/brochure/le-materiel-de-bebe-petit-guide-pour-bien-choisir/

[Revenir à la table des matières](#)